



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 15/11/2022 en présentiel et audioconférence

**Président de séance** : Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Christophe MPAGA - Pierre-Yves KERLOCH

**Excusé** : Toufik HAMD AOUI -TOUSSAINT Jerry

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### SENIORS CHAMPIONNATS et COUPE

**Reprise du dossier La PANAMICAINE en D3**

**Relevé de décision publié le 10/11/22 de la CACAC du 09/11/22 infirmant la décision de la COC du 11/10/22, réintègre l'équipe de La PANAMICAINE en championnat D3 Poule B le 10/11/22 et transmet immédiatement à la COC**

*Le dossier fourni par la CACAC contient une AOT en date du 19/10/22 autorisant l'équipe de La Panamicaine à recevoir le dimanche à 15H sur le terrain N°1 du stade de l'île de Puteaux, terrain que la DJS avait proposé au club*

avant la déclaration du forfait général par la commission. Le délai de rigueur fixé au 10/10/22 n'a pas été respecté par le club qui est resté de ce fait volontairement en infraction aux dispositions de l'article 15.4 du RSG du district 75. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de La Panaméricaine (-1pt ; 0but) pour les trois matches suivants dont la date au calendrier était fixée avant le 19/10/22, date de l'AOT acceptée par le club :

- **Match n° 24551898 LA PANAMERICAINE / ES PARISIENNE 2 D3.B du 25/09/22**
- **Match n° 24551904 LA PANAMERICAINE / PARIS 15 AC 2 D3.B du 02/10/22**
- **Match n° 24551910 COURONNES OFC 2 / LA PANAMERICAINE D3.B du 15/10/22**

La commission fixe au 18/12/22 la rencontre :

- **Match n°24551922 ESC XV / LA PANAMERICAINE D3.B du 13/11/22.**

La commission fixe au 07/01/23 la rencontre :

- **Match n° 24551916 LA PANAMERICAINE / PITRAY OLIER 2 du 06/11/22.**

**Match N° 25112673 AS GRENELLE / ANTILLAIS PARIS 19 D4.B du 20/11/22**

**Courriel de AS GRENELLE du 14/11/22** nous informant du doublon (partage le terrain avec GUYANE FC) qui joue en coupe la même date **Match N° 25332901 FC GUYANE / CAMILLIENNE coupe 75 du 20/11/22**

*Il a été trouvé avec la DJS un terrain de repli pour le match de coupe au stade Louis Lumière 1 à 13H30.*

**Match N° 25332907 PUC / ES PARIS coupe 75 du 20/11/22.**

*Au vu du peu de compatibilité des calendriers de la D4 avec les autres divisions de la catégorie. La commission maintient le match au 20/11/22 et fixe la rencontre de championnat D4.B Match N° 25112670 ES PARIS / ESC XV 2 au 19/02/23.*

**Match N° 25332903 ES PARIS XIII / ENFANTS PASSY coupe 75 du 20/11/22.**

**Courriel de ES PARIS XIII du 14/11/22** demandant à la COC le report de l'un des matchs cités au-dessus motif : pas de terrain de repli pour le match de coupe ou de championnat Match N° 25112763 ES PARIS XIII.2 / GOUTTE D'OR FC seniors D4.C du 20/11/22, à 15h00.

*Au vu du peu de compatibilité des calendriers de la D4 avec les autres divisions de la catégorie. La commission maintient le match au 20/11/22 et fixe la rencontre de championnat D4.C Match N° 25112763 ES PARIS XIII.2 / GOUTTE D'OR FC au 19/02/23.*

## SENIORS ANCIENS CHAMPIONNAT

**Match n° 24552279 SALESIENNE DE PARIS / SPORTING CP D1 du 13/11/22**

**Courriel de La Salésienne du 15/11/22** nous informant du dysfonctionnement de la FMI et confirme le score 3/4 en faveur du SPORTINF CP.

*La commission entérine le score 3 pour La Salésienne / 4 pour le SPORTING CP.*

**Match N° 24552411 PARIS XVII POUCHET / FC GUYANE D2.A du 13/11/22**

**Courriel de POUCHET du 10/11/22** déclarant forfait avisé.

*La commission entérine le forfait avisé (3<sup>ème</sup> forfait) de l'équipe de PARIS XVII POUCHET en D2.A qui entraîne son forfait général et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

**Match N° 24582625 PUC / SALESIENNE DE PARIS criterium +45 ans du 13/11/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (SALESIENNE)

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de La Salésienne et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

## SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT

### Match N° 24602406 SOLITAIRES FC / COURONNES OFC D1 DU 12/11/22

lecture de la FM match non joué, motif absence du club recevant (SOLITAIRES FC)

*La commission donne match perdu par forfait (3<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe de SOLITAIRES FC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

*En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe de Solitaire FC et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

*Le club de SOLITAIRES FC doit s'acquitter sous huitaine des frais de déplacement (48.50 €) de l'arbitre.*

### Matches du 1<sup>er</sup> tour de la coupe 75 du 19/11/22 :

#### Suite au tirage de la Coupe de France et de la Coupe IDF pour le 19/11/22

*La commission reporte les rencontres suivantes au 17/12/22 :*

Match N° 25333422 PUC 2 / AC PARIS 15

Match N° 5333421 ES SEIZIEME 2 / NICOLAITE CHAILLOT

Match N° 25333427 PUC / ARC EN CIEL

Match N° 25333424 SALESIENNE / PARIS CA PARIS

Match N° 25333425 COURONNES / PARIS FC 2

*Suite au forfait général de l'équipe de SOLITAIRES FC*

Match N° 25333426 ES SEIZIEME / SOLITAIRES FC

*La commission retire l'équipe de SOLITAIRES FC de la coupe, l'équipe ES SEIZIEME est qualifiée pour le prochain tour.*

## JEUNES

### U 14

#### Reprise du dossier CFFP en D1

**Relevé de décision publié le 10/11/22 de la CACAC du 09/11/22 infirmant la décision de la COC du 11/10/22, réintègre l'équipe 2 du CFFP en championnat D1 le 10/11/22 et transmet immédiatement à la COC**

*Le dossier fourni par la CACAC contient une attestation de mise à disposition des installations sportives aux Parc du Tremblay et de Choisy en date du 18/10/22 sous réserve que ces dernières soient réglées avant le 28/02/2023. Le délai de rigueur fixé au 10/10/22 n'a pas été respecté par le club qui est resté de ce fait en infraction aux dispositions de l'article 15.4 du RSG du district 75. De plus, lors de deux journées à l'extérieur, l'équipe 2 du CFFP a été absente sans avoir avisé les clubs recevant et le district.*

*En conséquence, hors la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 du CFFP (-1pt ; 0but) pour les deux matches suivants dont la date au calendrier était fixée avant le 18/10/22, date de l'autorisation sous condition :*

- Match n°24553400 CFFP 2 / SOLITAIRES FC du 01/10/22
- Match n°24553408 CFFP2 / ES SEIZIEME du 15/10/22

*La commission fixe au 17/12/22 la rencontre suivante :*

- Match n° 24553414 CFFP 2 / PARIS CA du 12/11/22.

### Match N° 24553413 ES SEIZIEME / CAMILLIENNE D1 du 12/11/22

**Courriel de ES 16 du 14/11/22** signalant une erreur sur le score 3/0 pour ES 16<sup>ème</sup> et non pas 2/0.

*La commission demande un rapport à l'arbitre désigné sur ce match.*

**Match N° 24553505 RC PARIS 10 / COURONNES OFC D2.A du 12/11/22****Courriel de RC PARIS 10 du 10/11/22** déclarant forfait avisé (2<sup>ème</sup> forfait)

*La commission entérine le forfait avisé (2<sup>ème</sup> forfait) de l'équipe du RC PARIS 10.*

**Courriel de PARIS SPORT CULTURE du 12/11/22** demandant une dérogation pour jouer tous les matches de son équipe en D2.A au stade des Fillettes Bd Ney 75018 Paris (terrain annexe)

*La commission refuse la dérogation sollicitée car le terrain ne répond pas aux exigences de la loi 1 des lois du jeu pour des rencontres de football à 11.*

**Courriel du PUC du 08/11/22** demandant une dérogation pour jouer tous les matches de son équipe 4 en D4.A à 11h00 au stade Charlety 2.

*La commission donne un avis favorable à condition que le club du PUC obtienne préalablement l'accord des clubs adverses.*

**Match N° 25119166 PARIS 13 ATLETICO 5 / PETITS ANGES 3 D4.B du 12/11/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (PETITS ANGES)

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 3 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

**Match n° 25276987 PUC 3 / CFFP 2 en coupe 75 amitié**

*La commission fixe la rencontre au 10/12/22.*

**U16****Reprise du dossier CFFP en D1**

**Relevé de décision publié le 10/11/22 de la CACAC du 09/11/22** infirmant la décision de la COC du 11/10/22, réintègre l'équipe 2 du CFFP en championnat D1 le 10/11/22 et transmet immédiatement à la COC

*Le dossier fourni par la CACAC contient une attestation de mise à disposition des installations sportives aux Parc du Tremblay et de Choisy en date du 18/10/22 sous réserve que ces dernières soient réglées avant le 28/02/2023. Le délai de rigueur fixé au 10/10/22 n'a pas été respecté par le club qui est resté de ce fait en infraction aux dispositions de l'article 15.4 du RSG du district 75. De plus, lors de la première journée de championnat à domicile, l'équipe 2 du CFFP a été absente sans avoir avisé le club visiteur et le district.*

*En conséquence, hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 du CFFP (-1pt ; 0but) pour les deux matches suivants dont la date au calendrier était fixée avant le 18/10/22, date de l'autorisation sous condition :*

- Match n° 24557831 CFFP 2 / NICOLAÏTE CHAILLOT du 02/10/22
- Match n° 24557835 CFFP2 / MACCABI PARIS METROPOLE du 16/10/22

**U18****Reprise du dossier CFFP en D2**

**Relevé de décision publié le 10/11/22 de la CACAC du 09/11/22** infirmant la décision de la COC du 11/10/22, réintègre l'équipe du CFFP en championnat D2 le 10/11/22 et transmet immédiatement à la COC.

*Le dossier fourni par la CACAC contient une attestation de mise à disposition des installations sportives aux Parc du Tremblay et de Choisy en date du 18/10/22 sous réserve que ces dernières soient réglées avant le 28/02/2023.*

Le délai de rigueur fixé au 10/10/22 n'a pas été respecté par le club qui est resté de ce fait en infraction aux dispositions de l'article 15.4 du RSG du district 75. De plus, lors de la première journée de championnat à l'extérieur, l'équipe du CFFP a été absente sans avoir avisé le club recevant et le district.

En conséquence, hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 du CFFP (-1pt ; 0but) pour les deux matches suivants dont la date au calendrier était fixée avant le 18/10/22, date de l'autorisation sous condition :

- Match n° 24552781 CFFP / PARIS XI US du 02/10/22
- Match n° 24552787 CHAMPIONNET SPORT / CFFP du 16/10/22

La commission reprendra ce dossier lors de sa séance du 22/11/22.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

### 1<sup>er</sup> appel :

Match N° 24552282 CAP NORD / AC PARIS 15 anciens D1 DU 13/11/22  
 Match N° 24582626 CA DOUZIEME / ESP PARIS 19.1 anciens +45 ANS DU 13/11/22  
 Match N° 25116689 SOLITAIRES FC 2 / TERNES PARIS OUEST U16D3.C du 13/11/22  
 Match N° 24612577 SOLITAIRES 2 / PARIS FC 2 U14 D2.B DU 12/11/22

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### **COUPE 75 SENIORS**

2<sup>ème</sup> tour le 20/11/22 - tirage effectué le 18/10/22 (voir site)  
 1/8<sup>ème</sup> de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22  
 1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

### **COUPE 75 SENIORS Amitié**

2<sup>ème</sup> tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22  
 1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

### **COUPE 75 SENIORS Féminines**

1<sup>er</sup> tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)  
 1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

### **COUPE 75 U18**

3<sup>ème</sup> tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22 (voir site)  
 1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22  
 1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

### **COUPE 75 U16**

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22  
 1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

### **COUPE 75 U14**

2<sup>ème</sup> tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22 (voir site)  
 1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22  
 1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

### **COUPE 75 Anciens**

1<sup>er</sup> tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22  
 2<sup>ème</sup> tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22  
 1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

### **COUPE CDM**

1<sup>er</sup> tour le 18/12/22 – tirage le 29/11/22

### **COUPE 75 U20**

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

### **COUPE 75 U16 Amitié**

2<sup>ème</sup> tour le 29/01/23 – tirage le 13/12/22  
 1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

### **COUPE 75 U14 Amitié**

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22  
 1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

1<sup>er</sup> tour le 23/10/22 (date butoir le 18/12/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

***Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.***

## FORFAITS GENERAUX

**SENIORS D3**

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

**SENIORS D4**

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

**CDM**

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

**SENIORS FEMININES D1**

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

**ANCIENS D2**

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

**Anciens + 45 ans**

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

**U18 D2**

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

**U18 D3**

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

**U18 D3 suite**

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

**U16 D1**

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

**U16 D3**

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

**U14 D1**

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

**U14 D3**

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

**U14 D4**

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)